

Le Kenya et le Rwanda signent des accords de partenariats économiques avec l'UE

@rib News, 01/09/2016 â€“ Source Xinhua Jeudi, les ministres du Commerce kényan et rwandais ont signé des accords de partenariat économique avec l'Union Européenne (UE) qui permettent aux deux pays d'exporter leurs produits agricoles vers l'Europe sans imposition de taxes. Dans un communiqué, le ministre kényan du Commerce a déclaré que la signature de cet Accord de Partenariat Economique (APE) à Bruxelles est le signe que les Etats partenaires de la Communauté d'Afrique de l'Est / East african community (CAE/EAC) s'ouvrent l'accès au marché sans taxes de l'UE.

Le ministre kényan du Commerce, Adan Mohamed, s'est rendu mercredi au Parlement européen, où le dossier de l'accès du Kenya au marché européen après le 1er octobre était discuté. "Il a fait une présentation concertée au Comité du parlement européen sur le commerce international (INTA) et lui a assuré l'engagement des Etats partenaires de l'EAC vis-à-vis de l'APE, comme cela a été démontré lors des neuf années d'engagement cohérent avec l'UE conduisant à la conclusion réussie de l'APE", a indiqué le communiqué. Tous les pays de l'EAC (Kenya, Tanzanie, Ouganda, Burundi et Rwanda) négocient l'APE depuis 2007. "Si l'APE n'est pas signé et ratifié par tous les Etats partenaires de l'EAC d'ici le 30 septembre, le Kenya perdra son marché vers l'UE, ce qui aura un impact important sur son économie", a souligné le communiqué. La signature de l'APE, qui était prévue le 18 juillet, ne s'est pas faite sur demande de certains Etats partenaires de l'EAC. Il est à craindre que si l'occasion du 1er octobre pour la signature de l'accord expire, les exportateurs kényans de cultures horticoles vers l'UE, dont les exportations représentent 38 % du marché horticole européen, devront payer des taxes à l'exportation, ce qui rendrait leurs produits trop chers à la vente.